



Président : M. Imre HOLLAI (Hongrie).

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR

**Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
(suite*) :**

a) Rapport du Bureau

1. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : J'invite l'Assemblée à porter son attention sur le troisième rapport du Bureau [A/37/250/Add.2] concernant l'ordre du jour de la présente session.

2. Aux alinéas *a* et *b* du paragraphe 1, le Bureau recommande à l'Assemblée d'inscrire à son ordre du jour une question additionnelle intitulée "Célébration du cinquantième centenaire de la découverte de l'Amérique" et d'examiner directement cette question en séance plénière. Puis-je considérer que l'Assemblée générale approuve cette recommandation.

Il en est ainsi décidé.

3. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Aux alinéas *a* et *b*, du paragraphe 2, le Bureau recommande à l'Assemblée d'inscrire à son ordre du jour une question additionnelle intitulée "Application des résolutions de l'Organisation des Nations Unies" et d'examiner directement cette question en séance plénière. Puis-je considérer que l'Assemblée générale approuve cette recommandation.

Il en est ainsi décidé.

POINT 33 DE L'ORDRE DU JOUR

**Politique d'apartheid du Gouvernement sud-africain
(suite**) :**

- a) Rapport du Comité spécial contre l'apartheid;**
- b) Rapport du Comité spécial pour l'élaboration d'une convention internationale contre l'apartheid dans les sports;**
- c) Rapports du Secrétaire général**

4. M. CHAND (Népal) [*interprétation de l'anglais*] : Je voudrais tout d'abord, au nom de ma délégation, adresser mes condoléances les plus sincères aux délégations de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, de la République socialiste soviétique de Biélorussie et de la République socialiste soviétique d'Ukraine à l'occasion du décès de M. Leonid Brejnev, président du Présidium du Soviet suprême de l'URSS et secrétaire général du Comité central du Parti communiste de l'Union soviétique.

* Reprise des débats de la 31^e séance.

** Reprise des débats de la 62^e séance.

5. Le monde a pu se convaincre en bien des cas que la politique de discrimination pratiquée pour des raisons de race, de croyance ou de couleur, en plus d'être immorale et tyrannique en soi, est souvent porteuse de germes de guerre. Ainsi, il y a 37 ans, lorsque les pères fondateurs des Nations Unies se sont engagés à épargner aux générations futures le fléau de la guerre, ils se sont fait l'écho de la foi très ferme de l'humanité dans les droits fondamentaux de l'homme et le respect de la dignité et de la valeur de la personne humaine, et ce dans l'Article premier de la Charte des Nations Unies. Ce principe des droits inaliénables de tous les membres de la famille humaine a trouvé par la suite son expression dans un autre document historique des Nations Unies : la Déclaration universelle des droits de l'homme.

6. La politique d'apartheid du Gouvernement sud-africain, question que nous examinons en ce moment, représente de toute évidence l'antithèse absolue des valeurs que défendent la Charte des Nations Unies et la Déclaration universelle des droits de l'homme. L'Assemblée générale, au cours des dernières années, a dénoncé à maintes reprises la politique d'apartheid du Gouvernement sud-africain en tant que violation flagrante du principe inaltérable des droits fondamentaux de l'homme et crime contre l'humanité elle-même. La politique d'apartheid, qui se fonde sur la notion fallacieuse de supériorité d'une race sur l'autre, est injuste du point de vue social, dangereuse du point de vue politique et absurde du point de vue économique. La situation actuelle en Afrique du Sud menace la paix et la sécurité internationales, ainsi que le développement d'une authentique coopération internationale, comme tout le monde le reconnaît. L'oppression raciste en Afrique du Sud a été la cause d'immenses souffrances pour le peuple de ce pays.

7. Au cours de 30 ans, plus de 3 millions de Noirs ont été arrachés de leurs foyers, avons-nous appris, et environ 13 millions d'Africains ont été arrêtés et 7 millions ont été privés de leur citoyenneté dans leur propre pays en raison de la politique des bantoustans. Plus de 5 000 personnes, y compris des femmes et des enfants, ont été détenues par la police et soumises à de cruelles tortures. S'efforçant d'arrêter la marche de la liberté, le régime de Pretoria a mené une guerre non déclarée contre le peuple namibien et a commis des actes d'agression, de subversion et de terrorisme contre les Etats voisins : l'Angola, le Lesotho, le Mozambique, la Zambie et, récemment, les Seychelles. L'accumulation des armes et le programme nucléaire de l'Afrique du Sud raciste ne peuvent que menacer de plus en plus la paix dans la région et dans le monde en général.

8. La question du racisme en Afrique du Sud est inscrite à l'ordre du jour des Nations Unies depuis

1946. L'ONU a adopté plusieurs résolutions visant à mettre fin à ce régime anachronique. Mais les racistes de Pretoria ont refusé, malgré tous les appels, d'abandonner leur politique d'*apartheid*. Bien au contraire, ils ont adopté de nouvelles mesures pour consolider ce régime, sous le couvert d'un rideau de fumée de propagande mensongère. Il est navrant de constater que ce régime d'*apartheid*, condamné de façon universelle, existe encore de nos jours. Il n'est un secret pour personne que s'il en est ainsi, c'est en raison de l'appui extérieur qui lui est apporté ouvertement ou de façon détournée. Une telle situation porte gravement préjudice à l'autorité des Nations Unies et constitue une trahison des engagements de la communauté internationale.

9. Il est bon de rappeler que l'Assemblée générale a maintes fois demandé l'adoption de sanctions obligatoires globales contre l'Afrique du Sud aux termes du Chapitre VII de la Charte. Ma délégation appuie sans réserve cette recommandation car elle constitue la mesure la plus efficace, la plus appropriée et la plus pacifique au moyen de laquelle la communauté internationale peut mettre un terme au système de l'*apartheid*.

10. C'est avec un vif regret que ma délégation a appris la décision récente du Fonds monétaire international [FMI] d'accorder un prêt de 1,1 milliard de dollars à l'Afrique du Sud. Il est particulièrement troublant de constater que le FMI continue de fournir au régime raciste une aide financière à long terme en dépit de la résolution 37/2 de l'Assemblée générale se prononçant contre un tel prêt.

11. Cette année a été proclamée par l'Assemblée générale Année internationale de mobilisation pour des sanctions contre l'Afrique du Sud [résolution 36/172 B]. A ce stade, ma délégation tient à assurer les peuples de l'Afrique australe qu'ils ne sont pas isolés dans leur lutte contre le système de l'*apartheid*, mais qu'ils peuvent toujours compter sur l'appui politique et moral de tous les hommes doués d'un sens moral. Pour sa part, le Népal sera toujours à leurs côtés dans la lutte ardue qu'ils mènent pour atteindre leur objectif.

12. Enfin, ma délégation tient à féliciter le Comité spécial contre l'*apartheid* qui, sans relâche, mène une campagne pour obtenir aide et assistance à la lutte du peuple sud-africain. Je saisis également cette occasion pour remercier son président, M. Maitama-Sule, du Nigéria, pour l'excellent rapport qu'il a présenté sur le point de l'ordre du jour actuellement à l'examen [A/37/22].

13. M. CORRÊA DA COSTA (Brésil) [interprétation de l'anglais] : Au nom de la délégation du Brésil, je tiens à exprimer à la délégation de l'Union soviétique nos sincères condoléances à l'occasion du décès de M. Leonid Brejnev, président de l'Union des Républiques socialistes soviétiques. Je prie la délégation soviétique de transmettre au Gouvernement soviétique et à la famille endeuillée la sympathie de la délégation brésilienne en cette triste circonstance.

14. Chaque fois que la question intitulée "Politique d'*apartheid* du Gouvernement sud-africain" est examinée par l'Assemblée générale, je suis tenté de m'abstenir de participer au débat. Après tout, la

position de mon pays à ce sujet est bien connue, ce qui, je crois, est également le cas de chacun des États Membres. Je dis que je suis tenté de ne pas prendre la parole car je suis convaincu que, dans de nombreux cas, la répétition émousse la sensibilité. Cependant, la nature de l'*apartheid* est telle que si l'on ne saisissait pas cette occasion annuelle de le condamner, cela pourrait être interprété en quelque sorte comme une acceptation de son caractère inévitable. Or rien ne serait plus éloigné de la réalité. Les responsables de la perpétuation de ce que la communauté internationale a déjà décrit comme un crime contre l'humanité doivent enfin comprendre qu'ils n'auront aucun répit tant qu'ils ne prendront pas de mesures sérieuses et dignes de confiance pour mettre fin à l'*apartheid*.

15. Il y a peu de points inscrits à l'ordre du jour qui fassent une telle unanimité. L'*apartheid* est désavoué partout dans le monde. Hormis ceux qui le mettent en pratique en Afrique du Sud, aucune voix ne s'est jamais élevée pour le défendre. Il n'existe aucun moyen pour jauger l'étendue et l'impact des efforts des Nations Unies et du monde entier pour éliminer l'*apartheid*. Aucune autre question peut-être n'a mobilisé notre attention avec autant de force et pendant aussi longtemps. Cependant, l'*apartheid* existe toujours. Quotidiennement, des millions d'hommes et de femmes sud-africains en subissent les conséquences néfastes et continuent d'être traités comme des citoyens de deuxième classe dans leur propre pays.

16. Cette année encore, l'Assemblée générale adoptera un certain nombre de résolutions sur cette question. Mais, comme cela a souvent été le cas dans le passé, ces résolutions ne seront pas suivies d'effet. De ce fait, l'*apartheid* continuera d'être appliqué en tant que doctrine politique censée donner une légitimité à un ordre social dans lequel un petit groupe n'hésite pas à assujettir tout un peuple en vertu de critères ethniques. Si nous voulons que nos efforts soient couronnés de succès, nous devons prendre conscience de la réalité et parvenir à la conclusion que toutes les paroles prononcées ici, aussi vigoureuses soient-elles, ne contribueront nullement à libérer le peuple de l'Afrique du Sud du joug de la domination raciale. Au cours des années, le Brésil a pris plusieurs mesures qui, selon nous, constituent la meilleure façon de contribuer à la réalisation de notre objectif commun. Chaque pays devrait être en mesure de décider par lui-même la façon dont il peut le mieux contribuer à la lutte internationale contre le crime d'*apartheid*. Bien qu'il puisse y avoir des divergences d'opinions quant aux mesures appropriées à prendre à court terme, le Brésil est convaincu que tous les pays ont maintenant réalisé que l'élimination de l'*apartheid* sert leurs propres intérêts et que cela doit se faire le moins violemment possible.

17. Outre les considérations d'ordre moral, l'engagement du Brésil sur le plan des efforts internationaux pour éliminer l'*apartheid* va dans le sens de ses propres intérêts. Nos intérêts nationaux sont étroitement liés à la recherche de la paix et à l'instauration d'un climat de compréhension générale entre les nations. C'est pourquoi nous sommes convaincus qu'il ne faut ménager aucun effort afin d'éviter que les tensions en Afrique du Sud ne se transforment en un affrontement généralisé non seulement dans

les régions de l'Afrique australe mais bien au-delà, avec des conséquences imprévisibles. Il y a quelques jours, M. Robert McNamara, ancien président de la Banque mondiale, a affirmé que si les autorités sud-africaines n'acceptaient pas rapidement le principe d'un gouvernement par la majorité, l'Afrique du Sud, dans les années 90, ferait peser une menace sur la paix et la sécurité internationales identique à celle que pose aujourd'hui le Moyen-Orient. Cette inquiétude est partagée par beaucoup d'autres dans le monde entier. Les symptômes révélateurs de ce qui nous attend sont nombreux : la militarisation de la Namibie, territoire illégalement occupé par l'Afrique du Sud qui refuse obstinément de se retirer; l'occupation d'une partie du territoire de l'Angola et les incursions militaires constantes dans ce pays; les tentatives réitérées de déstabiliser les Etats voisins indépendants; la détermination toujours plus grande de poursuivre une politique de bantoustanisation.

18. Ce ne sont là que quelques manifestations de la conduite actuelle de l'Afrique du Sud, que l'on pourrait ne plus arriver à réprimer dans l'avenir. J'ai décidé de ne pas entrer dans les détails de la situation en Afrique du Sud. Cela me semble inutile à ce stade. Permettez-moi d'ajouter simplement, avant de conclure, que les dirigeants sud-africains actuels devraient faire l'objet de pressions de la part de ceux qui peuvent encore exercer une certaine influence sur eux, pour qu'ils se rendent compte que le temps presse et que, à moins qu'ils ne modifient leur politique, l'affrontement racial en Afrique du Sud continuera de s'intensifier, créant des tensions de plus en plus vives dans la région.

19. M. KRAVETS (République socialiste soviétique d'Ukraine) [*interprétation du russe*] : Le peuple ukrainien, comme tous les peuples soviétiques, est profondément attristé par la perte du Secrétaire général du Comité central du Parti communiste de l'Union soviétique et Président du Présidium du Soviet suprême de l'Union soviétique, Leonid Ilitch Brejnev. Son activité si multiforme, tant au niveau du parti qu'à celui de l'Etat, est indissolublement liée à toutes les étapes de l'histoire de notre Etat. Leonid Ilitch Brejnev a joué un rôle éminent dans la formation et la mise en œuvre de la politique étrangère de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, une politique de paix et d'amitié avec les peuples, de détente, de désarmement et de prévention d'une catastrophe nucléaire. Notre peuple restera fidèle à l'avenir à cette politique.

20. Notre position de principe en ce qui concerne la lutte contre le colonialisme et le racisme n'a pas changé. La complexité des problèmes que nous examinons aux Nations Unies est visible, mais la question de la pratique de la politique odieuse menée par l'Afrique du Sud, qui s'efforce de maintenir sa domination sur des millions d'autochtones de ce pays, occupe une place particulière.

21. Il y a 30 ans, en septembre 1952, les représentants de 13 Etats en développement, appuyés par les pays socialistes et d'autres pays progressistes, ont proposé d'inscrire à l'ordre du jour de l'Assemblée générale la question du conflit racial en Afrique du Sud provoqué par la politique d'*apartheid* du Gouvernement de l'Union Sud-africaine¹. Les auteurs de cette proposition étaient inspirés par la néces-

sité d'examiner de façon urgente le problème de l'*apartheid* en tant que violation massive et flagrante des droits et des libertés fondamentaux de l'homme proclamés et incarnés par la Charte des Nations Unies.

22. Cependant, au cours des années qui ont suivi, le monde a été témoin de méfaits monstrueux toujours nouveaux de la part du régime raciste de Pretoria. Trois millions d'Africains ont été arrachés de leur terre natale, 13 millions d'Africains ont été arrêtés dans le cadre des lois avilissantes sur les laissez-passer qui limitaient leur liberté de mouvement en dehors des réserves. La prétendue bantoustanisation a eu pour résultat que 7 millions d'Africains ont été privés de leur citoyenneté dans leur propre pays. La communauté internationale a été bouleversée par les événements sanglants de Sharpeville en 1960 et de Soweto en 1976. Des milliers d'habitants pacifiques, dont des vieillards, des femmes et des enfants, ont été tués ou blessés. Des milliers de personnes ont été jetées dans les chambres de torture des racistes. Les tortures les plus raffinées et les plus cruelles des victimes de la répression sont devenues chose quotidienne.

23. La communauté internationale est profondément préoccupée par cette agressivité croissante du régime d'*apartheid*. Comprenant l'impasse dans laquelle ils se trouvent, les racistes de Pretoria espèrent effrayer par la force des armes les peuples africains indépendants et les obliger à renoncer à appuyer la lutte légitime des patriotes d'Afrique du Sud qui ont à leur tête l'African National Congress d'Afrique du Sud [ANC].

24. L'Afrique du Sud continue à militariser la Namibie qu'elle occupe illégalement et à élargir ses activités militaires contre le peuple namibien et son seul représentant légitime, la South West Africa People's Organization [SWAPO]. Les racistes entreprennent des actions militaires de grande envergure contre la République populaire d'Angola et occupent actuellement une grande partie du territoire de ce pays. La Zambie et le Mozambique font toujours l'objet d'actes constants de terrorisme et d'agression. Le 25 novembre 1981, un groupe de mercenaires a envahi l'île des Seychelles dans le but de renverser le gouvernement de cet Etat souverain. Le rapport du Conseil de sécurité et les témoignages des mercenaires eux-mêmes ont montré de façon irréfutable que l'invasion avait été planifiée et organisée par les autorités d'Afrique du Sud.

25. On pourrait continuer à l'infini d'énumérer les méfaits et les actes illégaux que commettent les racistes africains en violation des normes universellement reconnues du droit international. Le danger que comporte la politique d'*apartheid* pour le monde en ce qui concerne la paix et la sécurité internationales prend un caractère de plus en plus menaçant, si l'on considère les actes de Pretoria dans le cadre de la stratégie globale des impérialistes. Les dirigeants des Etats de première ligne, lors d'une réunion au sommet en mars dernier, ont montré le caractère de plus en plus agressif de l'impérialisme dont l'instrument principal, dans la région, est l'Afrique du Sud.

26. Les faits sont nombreux qui confirment la coopération apportée sous toutes ses formes par les pays impérialistes de l'Ouest, et avant tout par les Etats-Unis, au régime de Pretoria. Cette coopération atteint une nouvelle étape et fait obstacle à la liquidation du régime criminel d'*apartheid*. Ces faits sont assez éloquents et sont décrits dans le rapport du Comité spécial contre l'*apartheid*, où il est dit notamment :

“Le Comité spécial ne peut faire autrement qu'appeler de nouveau l'attention sur la responsabilité des principales puissances occidentales et d'un grand nombre de sociétés transnationales et d'autres groupes d'intérêt qui ont, au mépris de nombreuses résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, continué d'apporter leur collaboration à la politique d'*apartheid*, en fournissant un appui militaire, économique, technique et autre au régime raciste.” [Ibid., par. 312.]

27. Les actes commis par les Etats-Unis d'Amérique ont suscité une indignation bien justifiée lorsque ces derniers ont déclaré de façon cynique qu'ils avaient l'intention de maintenir des relations constructives avec le régime raciste. Comme l'a déclaré la publication *Transafrica News* de Washington :

“Au printemps de l'année dernière, de hauts fonctionnaires américains ont informé leurs homologues sud-africains que l'évolution de la situation intérieure en Afrique du Sud ne constituerait pas une condition préalable à l'amélioration des relations entre les Etats-Unis et l'Afrique du Sud.” [Ibid., par. 331.]

28. Les autorités sud-africaines ont également appris que les Etats-Unis s'efforçaient de rapprocher le jour où l'Afrique du Sud occuperait la place qui lui revient dans le système régional des intérêts de la sécurité. Aujourd'hui, on peut affirmer avec certitude que les Etats-Unis sont très fidèles à leurs “obligations”. La coopération croissante des Etats-Unis avec le régime raciste est étayée de façon éloquente par les chiffres. Selon un article paru dans le *New York Times* du 3 novembre 1982 :

“Rien qu'en 1981, les investissements américains en Afrique du Sud ont augmenté de 13,3 p. 100 et atteint un montant de 2,63 milliards de dollars.

“Un cinquième de tous les investissements étrangers en Afrique du Sud ont été réalisés par 250 sociétés américaines qui ont des filiales dans le pays.”

29. Comment expliquer l'emprunt d'un milliard de dollars accordé par le FMI à Pretoria sinon par le désir de maintenir cette réserve raciste, puisque cela est dû seulement au fait que le Gouvernement américain actuel s'est servi du principe du “vote pondéré”. Cela s'est passé quelques jours seulement après l'appel lancé par l'Assemblée générale [résolution 37[2]] demandant que l'on s'abstienne de fournir ce crédit aux agresseurs sud-africains qui ont dépensé la même somme dans leur guerre contre la République populaire d'Angola. Il s'agit là véritablement d'un défi sans précédent lancé à l'Afrique indépendante et à la communauté internationale tout entière.

30. L'aide militaire offerte par les puissances occidentales, surtout par les Etats-Unis et d'autres Etats membres de l'Organisation du Traité de l'Atlantique

Nord [OTAN], ainsi que par Israël, au régime de minorité blanche de Pretoria mérite également d'être universellement condamnée. Cette aide apportée malgré l'embargo sur les livraisons d'armes à destination de l'Afrique du Sud, décidé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 418 (1977), a fait qu'à la fin des années 70, le niveau général de l'autonomie de l'Afrique du Sud dans le domaine militaire a atteint 70 à 90 p. 100. De plus, comme le souligne le document A/AC.109/704, l'Afrique du Sud est devenue le plus grand producteur d'armes de l'hémisphère sud et vient au dixième rang pour la production mondiale d'armes.

31. Les efforts fébriles que déploie Pretoria pour obtenir, avec l'aide de ses protecteurs, une capacité nucléaire, suscitent une grande inquiétude. Si l'on tient compte de l'agressivité croissante du régime raciste sud-africain, la réalisation de tels plans serait lourde de conséquences graves non seulement pour l'Afrique, mais pour la paix et la sécurité internationales. A cet égard, nous estimons que la décision prise par un groupe de pays de proposer à nouveau à l'examen de l'Assemblée générale un projet de résolution séparé exigeant de mettre fin à la coopération avec l'Afrique du Sud dans les domaines militaire et nucléaire est tout à fait justifiée.

32. La communauté internationale ne peut différer l'adoption de mesures effectives visant à éliminer ce dernier foyer de racisme et d'*apartheid* de notre monde. Ma délégation estime que le moyen le plus efficace qui permettrait aux Nations Unies de fournir une aide pratique au peuple en lutte d'Afrique du Sud, sous la direction de son avant-garde, l'ANC, serait d'adopter des sanctions obligatoires et globales conformément au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies.

33. C'est pourquoi les efforts conjoints des gouvernements, des organisations non gouvernementales et de toutes les personnes de bonne volonté sont plus urgents que jamais pour surmonter la politique d'obstruction menée par les Etats impérialistes et appeler à nouveau le Conseil de sécurité à prendre contre le régime d'*apartheid* des mesures efficaces conformément à la Charte des Nations Unies. Pour sa part, la délégation de la RSS d'Ukraine se déclare prête à coopérer activement avec toutes les délégations qui souhaitent réellement atteindre cet objectif.

34. M. PULZ (Tchécoslovaquie) [interprétation du russe] : Depuis ses origines, l'Organisation s'est vue obligée d'examiner le problème si important de l'*apartheid* en Afrique du Sud, un système qui constitue la forme la plus odieuse du racisme et sert de base idéologique au régime de Pretoria et de principe moteur au pouvoir étatique en Afrique du Sud. Ce système permet à la minorité blanche, par le recours à la force, d'asservir en toute liberté la majorité non blanche de la population et de l'exploiter au maximum dans la sphère économique. Il s'agit d'un système qui non seulement, en cette deuxième moitié du siècle, est en contradiction flagrante avec toutes les valeurs humanitaires et idéologiques du monde et va à l'encontre des sentiments et de la conscience morale des peuples, mais qui nie les principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies, de la Déclaration universelle des droits de l'homme, de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

ainsi que de nombreuses déclarations et résolutions pertinentes de l'Organisation.

35. La proclamation et la mise en œuvre de la politique d'*apartheid* constituent un crime contre l'humanité. Par son essence même, cette politique est tout à fait inhumaine et, en même temps, elle est agressive, a priori. Tout comme les autres idéologies racistes, l'*apartheid* prévoit l'asservissement et la répression, d'une part, et des actes d'agression contre d'autres Etats, d'autre part. La politique d'*apartheid*, en tant que politique d'Etat, ne constitue pas un problème qui se pose uniquement sur le plan intérieur; elle est un obstacle sérieux au processus de décolonisation de même qu'une menace contre la paix et la sécurité internationales.

36. La politique du Gouvernement sud-africain en est une preuve éloquente. Le régime de Pretoria ne se limite pas à réprimer la population non blanche, il continue d'occuper illégalement le Territoire de la Namibie, refusant ainsi de reconnaître le droit du peuple namibien à l'autodétermination et à l'indépendance ainsi que l'intégrité territoriale de la Namibie. Mais ce n'est pas tout : il a lancé une agression de grande envergure contre l'Angola, le Mozambique et d'autres Etats africains indépendants et s'est livré à des actes de déstabilisation, de diversion et de terrorisme sur le territoire de ces Etats voisins. A l'origine des efforts visant à déclencher un coup d'Etat aux Seychelles, on retrouve également les intérêts des racistes d'Afrique du Sud. L'agressivité du régime de Pretoria a transformé l'Afrique en un foyer de tension explosif.

37. Dans notre Organisation et dans d'autres instances, on entend souvent parler d'une prétendue évolution de l'*apartheid*, de la diminution de son intensité. Mais il s'agit là d'une tentative pour justifier l'injustifiable, d'un cas où l'on prend ses désirs pour des réalités. Car le régime d'*apartheid* subsiste même si ses idéologues et ses adeptes fervents font parfois grand cas de certains changements. L'ensemble du système de lois discriminatoires reste inchangé et, au fur et à mesure que le système d'*apartheid* se renforce, on voit se consolider aussi l'appareil de répression, notamment la police et l'armée; et certains faits que révèle le rapport du Comité spécial contre l'*apartheid* en fournissent des preuves éloquents.

38. Ces exemples montrent à l'évidence que les changements dont parle l'Afrique du Sud et qui sont frénétiquement applaudis par de nombreux pays occidentaux ne sont que des changements de façade qui ne servent qu'à la propagande. Ce système ne peut être réformé. La seule solution, dans l'intérêt de l'humanité, de la décolonisation, de la paix et de la sécurité internationales consiste à éliminer le plus rapidement possible le régime d'*apartheid* lui-même.

39. La politique d'*apartheid* ne pourrait être appliquée si certains pays occidentaux, en premier lieu les Etats-Unis, n'apportaient pas à Pretoria une aide généreuse, multiforme et systématique. Les Etats de l'OTAN, dans leurs plans stratégiques, comptent sur une Afrique du Sud forte du point de vue militaire et sur la domination du régime réactionnaire de l'*apartheid*. Par ailleurs, ils appuient totalement la politique de déstabilisation des Etats africains

progressistes que mène le régime de Pretoria. Ce régime est également le gage de l'exploitation continue et sans obstacle des matières premières si précieuses et de la réserve de main-d'œuvre de l'Afrique australe. A l'encontre des décisions importantes adoptées par notre Organisation et de la volonté de la majorité écrasante de la communauté internationale, les Etats-Unis et d'autres Etats occidentaux continuent d'armer l'Afrique du Sud. Ils le font avec la participation active d'Israël qui, d'après le rapport du Comité spécial contre l'*apartheid*, augmente ses livraisons d'armes à l'Afrique du Sud. Comme on l'a dit fort justement dans une autre instance, l'Ouest a engendré et armé un "Frankenstein nucléaire" au sud de l'Afrique. Il a accru sa coopération économique avec l'Afrique du Sud et ses investissements en Afrique du Sud. Les Etats-Unis et d'autres Etats occidentaux ont créé des conditions qui favorisent la coopération économique et les investissements de leurs citoyens et de sociétés privées en Afrique du Sud.

40. Comme le montre une étude publiée par la Confédération internationale des syndicats libres à Bruxelles en septembre 1981, depuis 1978, le nombre des monopoles occidentaux qui apportent des capitaux à l'Afrique du Sud est passé de 1 888 à 3 035, soit une augmentation de 1 147. Comme le souligne l'étude, 80 p. 100 de ce chiffre représentent des monopoles de Grande-Bretagne, des Etats-Unis, de la République fédérale d'Allemagne, de la Suisse et de la France. Les Etats occidentaux concernés autorisent les activités de sociétés transnationales favorables à l'Afrique du Sud. Les investissements fournis au régime d'*apartheid* s'accompagnent d'une violation de l'embargo sur le pétrole. Ainsi, l'appui apporté au régime de Pretoria et à sa politique d'*apartheid* sur les plans politique, économique et militaire et sous forme de propagande, rassemble en une unité organique les positions de ces pays.

41. Il y a quelques semaines, l'Assemblée a été amenée à se prononcer, à la 40^e séance plénière, sur l'intention répréhensible du FMI d'accorder à l'Afrique du Sud un prêt d'un milliard de dollars et a justement condamné cette intention. Ce prêt est destiné à couvrir les dépenses auxquelles l'Afrique du Sud doit faire face du fait de sa répression et de son occupation de la Namibie et de ses actes d'agression contre les Etats indépendants voisins. Nous avons tous appris avec inquiétude que le FMI avait ignoré l'appel lancé par l'Organisation et accordé à l'Afrique du Sud le prêt demandé. Les représentants des Etats qui bloquent systématiquement l'adoption de mesures efficaces contre l'*apartheid* ont apposé leur signature à cette décision.

42. Les résultats du vote au FMI sont bien connus. Le prêt a été approuvé grâce au système de vote pondéré utilisé au FMI par les représentants des Etats-Unis, de la Grande-Bretagne, de la France, de la République fédérale d'Allemagne, des Pays-Bas, de la Belgique, de l'Italie et du Canada. Le FMI s'est placé encore une fois et de façon tout à fait déterminée dans une position de force, accordant la préférence aux intérêts du capital et des bénéfices au détriment de l'humanisme, de la décolonisation et de la paix en Afrique australe. Il s'agit là de toute évidence d'un

acte qui va à l'encontre des buts et des principes de notre Organisation.

43. Ma délégation estime qu'il serait utile d'examiner de près les conséquences néfastes de l'octroi de ce prêt pour la paix et la sécurité en Afrique australe.

44. Le Gouvernement et le peuple tchécoslovaques rejettent avec indignation le régime odieux de racisme et d'*apartheid* et se déclarent entièrement solidaires de la lutte que les peuples d'Afrique du Sud et de Namibie mènent contre la discrimination raciale et le colonialisme. La République socialiste tchécoslovaque, dès 1963, avait rompu toutes relations avec le régime raciste d'Afrique du Sud. Nous respectons strictement toutes les résolutions des Nations Unies qui visent à isoler les racistes sud-africains, à éliminer le régime d'*apartheid* et à octroyer le plus rapidement possible l'indépendance à la Namibie et à faire cesser l'agression sud-africaine en Afrique australe. Nous nous félicitons sans réserve de la proclamation de la Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale [résolution 2919 (XXVII)] et de la décision de faire de 1982 l'Année internationale de mobilisation pour des sanctions contre l'Afrique du Sud [résolution 36/172 B]. Nous nous réjouissons également de l'intention de convoquer une deuxième conférence internationale contre le racisme et la discrimination raciale.

45. Nous apprécions vivement les efforts et les résultats des travaux du Comité spécial contre l'*apartheid*. Nous partageons entièrement ses conclusions et ses décisions présentées à l'Assemblée générale et nous pensons qu'elles sont pertinentes et efficaces.

46. Nous sommes en faveur de toute mesure, y compris celles prévues au titre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, qui obligerait le régime de Pretoria à renoncer à l'*apartheid*, au colonialisme et à l'agression. Nous nous prononçons sans réserve en faveur du respect universel de ces mesures, c'est-à-dire leur mise en œuvre systématique par tous les Etats, car ce n'est qu'avec les efforts conjoints de toute la communauté internationale qu'il sera possible d'éliminer l'*apartheid*, qui est la honte de la civilisation contemporaine. Il faut éliminer ce phénomène, qui est absolument incompatible avec les buts que poursuit notre Organisation et avec les aspirations et les idéaux de tous les peuples.

47. M. LUSAKA (Zambie) [interprétation de l'anglais] : Ma délégation a été profondément attristée par la nouvelle du décès du président Leonid Ilitch Brejnev, de l'Union des Républiques socialistes soviétiques. Au nom de ma délégation, je tiens à exprimer mes sincères condoléances à la délégation de l'Union soviétique à l'occasion de la perte de ce grand homme d'Etat.

48. J'en viens maintenant à la question qui nous occupe. Je voudrais commencer par féliciter le Comité spécial contre l'*apartheid* qui, sous la présidence éclairée de mon excellent ami et frère, M. Maitama-Sule, du Nigéria, a continué inlassablement à mener les efforts des Nations Unies pour éliminer l'*apartheid*.

49. Grâce à l'engagement et au dévouement du Comité spécial, la campagne contre l'*apartheid* a atteint de nouveaux sommets. Les hommes et les femmes de bonne volonté dans le monde entier se

sont mobilisés, et la lutte contre l'*apartheid* a acquis un caractère véritablement universel.

50. Il est significatif à cet égard que l'examen de la question de l'*apartheid* cette année ait été précédé d'une réunion extraordinaire importante [56^e séance] au cours de laquelle sept personnalités éminentes ont reçu des distinctions pour leur contribution remarquable à la lutte contre l'*apartheid* et à la cause de la liberté et de la dignité humaine en Afrique du Sud. Ces récompenses méritées donneront sans aucun doute un nouvel élan à la campagne universelle contre l'*apartheid*.

51. A bien des égards, la question de l'*apartheid* est unique dans l'histoire des différends internationaux. Ce problème est né avec les Nations Unies et demeure irrésolu à ce jour. Depuis 1946, la question figure pratiquement à tous les ordres du jour des sessions de l'Assemblée. Pendant cette période, la communauté internationale a qualifié l'*apartheid* de moralement répugnante, de crime contre l'humanité, de phénomène contraire à la Charte des Nations Unies et de menace à la paix et à la sécurité internationale. Les Nations Unies ont adopté de nombreuses résolutions demandant l'application de sanctions susceptibles d'entraîner l'élimination de l'*apartheid*. Toutefois, en dépit des énormes efforts déployés par l'écrasante majorité des Etats Membres, il s'est avéré impossible jusqu'à présent d'éliminer l'*apartheid*, système inhumain et diabolique que l'opinion publique mondiale ne cesse de condamner.

52. La raison fondamentale de cet état de choses est que, malgré la condamnation de cette politique de l'*apartheid* pratiquée par l'Afrique du Sud et l'opposition qu'elle suscite à l'intérieur et à l'extérieur des Nations Unies, les sanctions prises contre l'Afrique du Sud n'ont pas été traduites dans la pratique du fait du soutien apporté à ce pays et à son régime d'*apartheid* par quelques puissants pays occidentaux. En fait, les actions et réactions de ces pays ont contribué de façon directe ou indirecte au maintien du *statu quo* en Afrique du Sud, et ont augmenté le rôle géopolitique du régime d'*apartheid* dans la région, rôle qui pourrait se caractériser comme suit : l'*apartheid* en Afrique du Sud et l'hégémonie en Afrique australe.

53. Les amis et les alliés du régime d'*apartheid* font état de leur engagement traditionnel envers les idéaux démocratiques, la liberté, la justice, l'égalité. Ils disent qu'ils ont la violence en horreur et préconisent les règlements pacifiques des problèmes difficiles. Certes, en théorie cette stratégie est attrayante. Malheureusement, ces arguties verbales n'ont que des rapports très éloignés avec la question de l'*apartheid* en Afrique du Sud, tant dans ses origines que dans ses objectifs ultimes.

54. Les amis de l'Afrique du Sud n'ont proposé aucune explication rationnelle aux contradictions apparentes de leur politique envers l'*apartheid* en Afrique du Sud. Ils n'ont pas expliqué par ailleurs comment ils sont parvenus à concilier leur position morale et la façon dont ils perçoivent leurs intérêts nationaux dans les domaines économique, politique, stratégique et militaire.

55. Au cours des années, les amis de l'Afrique du Sud ont offert les explications suivantes. Le premier

argument est que pour influencer la politique de l'Afrique du Sud, les Etats doivent rester en bons termes avec le régime de Pretoria. Le deuxième argument est que le développement économique est une force de libéralisation et que de ce fait tous ceux qui veulent saper l'*apartheid* et le régime raciste devraient intensifier le commerce avec ce régime et augmenter les investissements en Afrique du Sud.

56. Ces arguments se sont révélés fallacieux. Des dizaines d'années de relations économiques entre l'Afrique du Sud et certains pays occidentaux ont permis une escalade et non pas une régression de la politique de répression de l'Afrique du Sud. En outre, les partenaires commerciaux amis du régime raciste, au lieu de remettre en question la politique de l'*apartheid*, en font l'apologie. Tout d'abord, les investisseurs ont été attirés en Afrique du Sud en raison de la possibilité d'y faire des bénéfices plus importants que de coutume grâce à la politique d'*apartheid* de ce régime. Après tout, les bénéfices économiques dus à l'exploitation sont la raison d'être du système esclavagiste d'*apartheid* dont l'élément essentiel est une abondante main-d'œuvre d'esclaves à bon marché.

57. Il est tout aussi vain de prétendre que les diplomates amis à Pretoria pourront avoir une influence quelconque sur le régime d'*apartheid* alors que leurs gouvernements respectifs ont prouvé avec le temps de façon indéniable qu'ils ne soutiendront pas des initiatives diplomatiques énergiques. L'*apartheid*, après tout, n'est pas un petit préjugé que Pretoria pourrait abandonner par honte. Au contraire, c'est un système institutionnalisé qui assure la position, la puissance économique et politique et les droits sociaux et humains fondamentaux à l'élite blanche minoritaire en utilisant le plein pouvoir et les ressources de l'Etat pour maintenir les masses noires dans un état de domination perpétuelle et de servitude.

58. Aujourd'hui, 35 ans après son institutionnalisation, l'*apartheid* continue d'opprimer, d'exploiter et de priver les masses noires d'Afrique du Sud et de Namibie de leurs droits de l'homme les plus fondamentaux. Elle continue de dégrader et de déshumaniser des millions d'Africains en raison de la couleur de leur peau.

59. Récemment, au cours d'une conférence à une université sud-africaine de Johannesburg, l'ancien secrétaire à la défense des Etats-Unis et ancien président de la Banque mondiale, M. Robert McNamara, a déclaré qu'à moins que l'Afrique du Sud ne modifie radicalement sa politique d'*apartheid*, "on connaîtra finalement un conflit racial catastrophique qui aura des répercussions très graves sur l'ensemble du monde occidental". M. McNamara a également déclaré que si l'on n'agit pas immédiatement pour éliminer l'*apartheid*, "on se verra dans l'obligation d'agir de façon désespérée plus tard".

60. Le temps presse et le nombre des options qui s'offrent à nous diminue. Il faut agir unanimement pour que nos déclarations soient suivies de mesures concrètes. Il arrive trop souvent que certains parmi nous, particulièrement les principales puissances occidentales, prétendent abhorrer le système d'*apartheid* tout en contribuant à perpétuer ce crime contre

l'humanité. Par exemple, ces pays ont récemment voté l'octroi par le FMI d'un crédit de plus d'un milliard de dollars en faveur de l'Afrique du Sud. Ils ont agi ainsi en dépit du fait que le régime de Pretoria utilisera probablement ces fonds pour renforcer son appui militaire pour défendre le système d'*apartheid*. Le vote déplorable intervenu au FMI a été émis au mépris total de la majorité écrasante qui s'opposait à l'octroi de crédits à l'Afrique du Sud.

61. Il ne fait aucun doute que la position ambivalente de certaines puissances occidentales renforce l'Afrique du Sud dans son intransigeance. Avec le plein appui des Etats-Unis, l'Afrique du Sud insiste maintenant sur le retrait des troupes cubaines de l'Angola en tant que condition préalable à l'indépendance de la Namibie. Si les Etats-Unis s'intéressent véritablement à l'indépendance de la Namibie pourquoi donnent-ils en même temps au régime de Pretoria un prétexte pour perpétuer son occupation illégale du Territoire en soulevant avec insistance une question complètement étrangère au problème ?

62. Ceux qui, dans les pays occidentaux, se font les apologistes de l'Afrique du Sud s'efforcent également de tromper le monde en laissant croire que le régime de Pretoria s'est engagé à changer sa politique d'*apartheid*. Une campagne de propagande a été lancée pour glorifier les prétendues réformes du système d'*apartheid*.

63. Le peuple opprimé et la communauté internationale dans son ensemble ne peuvent ni ne doivent se laisser leurrer. Les prétendus changements ne visent qu'à affaiblir les rangs des adversaires de l'*apartheid*. Ils visent à créer un conflit entre les Noirs, d'une part, et les communautés métisse et indienne, d'autre part. Comme on pouvait s'y attendre ces réformes ont été rejetées par tous les patriotes sud-africains. Seules l'élimination totale de l'*apartheid* sous toutes ses formes et manifestations et la création d'un Etat démocratique, où toute la population de l'Afrique du Sud, sans considération de race, de couleur ou de croyance, jouira de droits égaux, y compris du droit d'élire un gouvernement national représentatif, satisferont le peuple opprimé et mettront un terme à sa juste lutte.

64. Ma délégation rend hommage au peuple opprimé d'Afrique du Sud pour la lutte héroïque qu'il mène sous la direction de son mouvement de libération nationale. Nous sommes certains que sa lutte triomphera dans un avenir proche. Nous sommes certains que l'*apartheid* sera éliminé et que s'instaurera en Afrique du Sud un gouvernement majoritaire.

65. M. MUSTAFFA (Malaisie) [*interprétation de l'anglais*] : Nous nous réunissons à un moment particulièrement difficile et incertain, pour nous efforcer ensemble d'édifier un monde meilleur. L'environnement international, dans les domaines économique et politique, n'a pas connu d'amélioration. En fait, il n'a fait qu'empirer.

66. L'Assemblée doit donc jouer cette année un rôle particulier et important. Elle doit mettre en œuvre sans délai les décisions de 1981 contenues dans la Déclaration de Paris sur des sanctions contre l'Afrique du Sud² et adopter séparément et collectivement des mesures propres à réaliser les objectifs de l'Année

internationale de mobilisation pour des sanctions contre l'Afrique du Sud, afin d'éliminer l'*apartheid*.

67. La perpétuation de l'*apartheid* en Afrique du Sud est en vérité l'une des plus humiliantes expériences de l'humanité contemporaine. Le fait que cette situation ne cesse de s'aggraver exige de notre part des efforts toujours plus grands et plus concertés. Le peuple de l'Afrique du Sud doit être libéré et ses droits et ses libertés les plus fondamentaux doivent être reconnus et restaurés.

68. Le régime minoritaire blanc de Pretoria continue de professer religieusement et opiniâtrement sa philosophie d'Etat et sa politique nationale d'*apartheid*. Cette idéologie néonazie est déjà révolue aux yeux de l'opinion mondiale. Il s'agit d'une politique que l'Assemblée générale et la communauté mondiale ont qualifiée de crime contre l'humanité. L'*apartheid* est un défi lancé à la conscience internationale. Cette politique défie les normes du droit international et viole de façon flagrante les buts et principes de la Charte des Nations Unies. L'*apartheid* et la politique d'*apartheid* menacent la paix et la sécurité internationales. C'est à juste titre que la communauté mondiale considère comme un délinquant international le régime minoritaire blanc de Pretoria.

69. Enhardi par les encouragements et l'aide que lui fournissent certaines des principales puissances, notamment l'entité délinquante de Tel Aviv, le régime blanc de Pretoria a agi au mépris total des décisions et des opinions de la communauté internationale. Il a même intensifié impunément sa répression et sa brutalité à l'égard du peuple d'Afrique du Sud. Il a institué un règne de terreur contre les combattants nationalistes de la liberté en Afrique australe et a recouru davantage à des arrestations sans discrimination, à la détention et à la torture d'hommes, de femmes et d'enfants innocents. Il a commis des actes d'agression contre ses voisins et a violé ouvertement leur souveraineté, leur indépendance et leur intégrité territoriale.

70. Depuis 1952, plus de 3 millions de personnes en Afrique du Sud ont été arrachées à leurs foyers. Environ 13 millions de personnes ont été arrêtées en application de la réglementation relative aux laissez-passer qui restreint leur liberté de mouvement en dehors des réserves. Environ 7 millions de personnes ont été privées de leur citoyenneté dans leur propre pays en vertu de la politique des bantoustans. Des milliers de civils, hommes, femmes et enfants, ont été tués ou mutilés. Plus de 5 000 personnes ont été incarcérées pour une période indéterminée sans même avoir été jugées. Un nombre encore plus grand de personnes auraient été torturées brutalement au cours d'interrogatoires subis pour des délits dont elles étaient soupçonnées. Femmes et enfants n'ont même pas été épargnés.

71. L'Afrique du Sud recourt de plus en plus à l'agression. Elle multiplie ses actes d'agression contre le peuple namibien auquel elle livre une guerre sans merci alors qu'il cherche à échapper à l'asservissement politique inhumain de Pretoria. L'Afrique du Sud, avec à sa tête le régime minoritaire blanc, s'est embarquée dans des aventures militaires contre ses voisins de l'Angola, du Mozambique, de la Zambie, et elle a trempé récemment dans l'invasion merce-

naire des Seychelles, dans l'océan Indien. L'accroissement de son arsenal militaire et ses projets nucléaires constituent une menace pour la région qui pourrait se voir entraînée dans un conflit plus étendu mettant en danger la paix et la sécurité internationales.

72. Le régime minoritaire blanc de Pretoria ne pourrait pas continuer à défier le monde ni à mener à bien ses sombres desseins sans l'aide et la bénédiction de quelques grandes puissances et du régime raciste de Tel-Aviv. Nous en appelons à ces pays pour qu'ils se montrent à la hauteur de leurs idéaux et de leur amour pour l'humanité et agissent rapidement et collectivement aux côtés du reste de la communauté mondiale en prenant des sanctions contre l'Afrique du Sud, de façon à ce que le peuple de ce pays soit enfin libéré des dernières séquelles de son asservissement politique et social inhumain. C'est seulement de cette façon que les droits et libertés fondamentaux de la population africaine pourront être restaurés et que les forces de la démocratie seront restaurées, garantissant à chacun le droit de vote une fois l'*apartheid* éliminé.

73. Il nous faut maintenant agir de concert pour que l'humanité tourne la page une fois pour toutes sur ce chapitre tragique et honteux de son histoire et qu'elle soit à jamais libérée de l'injustice, de la souffrance et de l'humiliation.

74. Il y a quelques années, la Malaisie a, à sa manière, contribué aux efforts qui devaient aboutir à l'expulsion de l'Afrique du Sud du Commonwealth. Elle a fait de même lorsqu'il s'est agi d'expulser ce pays des Nations Unies. Nous avons toujours, dans le cadre du mouvement des pays non alignés comme dans celui de l'Organisation de la Conférence islamique, cherché à mettre un terme à cette tragédie en Afrique du Sud. Nous espérons qu'en participant aux travaux du Comité spécial contre l'*apartheid*, de même qu'en prenant une part active dans d'autres instances régionales et internationales, nous contribuerons à l'élimination de ces forces odieuses de l'*apartheid* dans l'histoire contemporaine. Nous nous efforcerons de réaliser les aspirations de Nelson Mandela qui a déclaré : "L'Afrique du Sud doit échouer, et elle échouera, dans ses efforts pour maintenir le peuple africain dans un assujettissement perpétuel".

75. La Malaisie, fidèle à ses obligations et à sa ligne de conduite, est parmi l'un des premiers pays à avoir rompu tous liens et tous contacts avec l'Afrique du Sud. Il est interdit, en Malaisie, de faire du commerce ou d'entretenir des relations économiques avec l'Afrique du Sud, de même qu'il n'est pas permis aux citoyens malaisiens de se rendre en Afrique du Sud ou de participer à des échanges sportifs avec ce pays. Nous avons l'intention de persister dans cette politique de boycottage total et de sanctions à l'encontre de l'Afrique du Sud jusqu'à ce que l'appel de la communauté internationale ait été entendu.

76. Aux Nations Unies, la Malaisie continuera d'insister auprès des quelques Etats qui tardent encore à se montrer à la hauteur des obligations que leur confère la Charte et de faire tout pour que le Conseil de sécurité soit l'autorité efficace qui oblige l'Afrique du Sud à abandonner son idéologie néonazie et sa politique d'*apartheid*. Parmi ces Etats, ceux qui sont

des membres permanents puissants du Conseil de sécurité ne doivent pas paralyser les Nations Unies et les empêcher de s'acquitter de leurs nobles objectifs humains qui sont, entre autres, de libérer le peuple d'Afrique australe de son esclavage intolérable. Nous avons toujours déploré l'attitude et la politique de cette minorité puissante qui sape l'autorité du Conseil de sécurité en faisant un bien mauvais usage de ses prérogatives.

77. Ma délégation se réjouit de pouvoir appuyer sans réserve les recommandations du Comité spécial contre l'*apartheid* contenues dans son rapport et concernant des mesures de large portée destinées à renforcer, qualitativement et quantitativement, les sanctions contre l'Afrique du Sud. Nous tenons à dire notre sincère gratitude au Président du Comité, M. Maitama-Sule, pour l'excellent travail qu'il a accompli. Nous souhaitons également nous féliciter des efforts du Comité spécial pour l'élaboration d'une convention internationale contre l'*apartheid* dans les sports qui nous a présenté un projet révisé de convention [A/37/36]. Nous espérons que ce projet sera adopté à la présente session pour faire écho à l'esprit des Olympiades et de l'Accord de Gleneagles.

78. Je voudrais conclure en confirmant que ma délégation appuie les buts et objectifs contenus dans la Déclaration de Paris sur des sanctions contre l'Afrique du Sud publiée en 1981, pour faire en sorte que l'idéal de Nelson Mandela et de tous ceux qui s'opposent fièrement à cette politique odieuse acquière force et vigueur.

79. M. ADAMOVICH (République socialiste soviétique de Biélorussie) [*interprétation du russe*] : La délégation de la République socialiste soviétique de Biélorussie exprime la profonde douleur qu'éprouve son peuple après la perte d'un éminent homme d'Etat de notre temps, un homme qui s'est entièrement consacré au bien-être des travailleurs, Leonid Ilitch Brejnev.

80. Leonid Ilitch Brejnev a à son actif la formation et la mise en œuvre de la politique étrangère de l'Etat soviétique, politique qui vise avant tout à lutter contre la menace nucléaire et à renforcer l'espoir des hommes pour un avenir sans guerre. Nous avons entendu, hier, les fils de l'Afrique et les représentants d'autres Etats qui se sont libérés du joug du colonialisme avec l'aide du pays dont il était le chef pendant plus de 20 ans, élever la voix pour dire leur reconnaissance. Pendant ces 20 dernières années, le monde a vu naître des dizaines d'Etats africains et rien ne pourra plus freiner cette tendance.

81. Les Nations Unies et l'ensemble de la communauté mondiale progressiste ont condamné à maintes reprises la politique d'*apartheid* du régime sud-africain en tant que politique absolument incompatible avec les droits et la dignité de l'homme et la Charte des Nations Unies et en tant que grave violation de la paix et de la sécurité internationales et crime contre l'humanité. L'*apartheid* de Pretoria constitue le système de domination raciale le plus odieux du monde contemporain, car il exploite et asservit plus de 20 millions d'Africains autochtones. Non seulement il cause des souffrances indicibles au peuple sud-africain et au peuple namibien opprimés, mais il constitue également une source et une cause de

violation constante de la paix et de la stabilité en Afrique australe et d'actes systématiques d'agression contre les Etats souverains voisins, avant tout contre la République populaire d'Angola.

82. Le régime de Pretoria, qui élève l'*apartheid* au niveau de politique et d'idéologie d'Etat, foule aux pieds les droits les plus élémentaires de la population africaine autochtone et répond aux manifestations pacifiques des adversaires de l'*apartheid* par une répression cruelle. Il torture physiquement les patriotes sud-africains et ceux qui luttent pour la libération du joug raciste et social. Les prisons du pays sont remplies de prisonniers politiques, et si l'on en juge par le nombre des condamnations à mort, l'Afrique du Sud, depuis longtemps, occupe le premier rang au monde dans ce domaine.

83. En appliquant leurs plans racistes, les autorités de Pretoria depuis 30 ans ont expulsé de leurs terres natales plus de 3 millions d'Africains autochtones, et un million d'Africains connaîtront sous peu le même sort. Treize millions d'Africains ont été arrêtés au titre des lois avilissantes sur les laissez-passer, lois qui limitent la liberté de mouvement en dehors des réserves. A l'heure actuelle, plus de 2 000 Africains sont arrêtés chaque jour en vertu de ces lois.

84. En dépit des exigences des Nations Unies, le régime raciste d'Afrique du Sud continue à rendre plus rigoureuses encore les mesures déjà draconiennes qu'il adopte à l'égard de la population africaine autochtone. Il poursuit une politique criminelle de bantoustanisation. Les Africains, en raison de leur race, sont envoyés dans ce qu'on appelle des homelands, et ces homelands se voient attribuer les terres les plus pauvres. Le but de la bantoustanisation est de démembrer le peuple sud-africain, de saper le mouvement croissant de libération nationale. Ayant créé jusqu'ici quatre homelands sur les 10 envisagés, le régime de Pretoria a déjà privé le tiers de la population autochtone d'Afrique du Sud de tous droits dans son propre pays puisque lorsque ces homelands sont créés, les Africains qui y vivent sont automatiquement privés de la citoyenneté sud-africaine. Ainsi, les autorités sud-africaines ont résolu un autre problème très important pour elles, en créant une réserve de main-d'œuvre à bon marché, qui est désormais une main-d'œuvre migrante, qui sera exploitée sans merci par les monopoles occidentaux afin d'acquiescer des bénéfices capitalistes considérables.

85. Les partisans occidentaux de l'*apartheid* de l'Afrique du Sud parlent parfois d'une réforme manifeste du régime raciste de Pretoria, mais ces changements purement superficiels des autorités sud-africaines ne modifient en rien et ne peuvent modifier le caractère raciste et inhumain du système d'*apartheid* en Afrique du Sud. Ces changements ont pour but d'affaiblir la lutte de la population autochtone du pays pour obtenir une véritable liberté et d'apaiser la vague d'indignations et de protestations de l'opinion publique internationale. Il ne s'agit là que d'efforts pour garantir la survie et l'adaptation de l'ignominieux système d'*apartheid* à un moment où les derniers vestiges du colonialisme disparaissent dans le monde entier. Comme l'ont dit de nombreux orateurs, il est impossible de réformer l'*apartheid*; on ne peut qu'éliminer ce système ignoble d'asservissement de la majorité par la minorité.

86. De nombreux événements survenus récemment ont montré que les racistes sud-africains, loin de diminuer leur domination raciste sur les Africains autochtones, ne font que la renforcer en ayant recours aux moyens les plus barbares. Si quelque chose a été réformé en Afrique du Sud — je parle de véritables réformes et non pas de réformes en paroles — c'est bien l'appareil de police militaire de répression et d'agression.

87. Si l'industrie militaire de l'Afrique du Sud pouvait, il y a 10 ans, satisfaire 30 p. 100 seulement des commandes du Ministère de la défense, ce pourcentage aujourd'hui, selon le *Financial Mail*, du 17 septembre de cette année, est proche de 90 p. 100. On sait qu'à l'heure actuelle l'Afrique du Sud occupe le dixième rang parmi les plus grands producteurs d'armes dans le monde capitaliste. Les dépenses militaires de l'Afrique du Sud, par rapport à 1977, ont plus que triplé et se sont chiffrées à environ 3 milliards de dollars pour l'exercice financier 1981-1982. Le budget militaire pour l'année 1982-1983 prévoit un nouvel accroissement des dépenses militaires — soit une augmentation de 24 p. 100 par rapport au budget de 1980-1981. Au cours des quelques dernières années, les effectifs de l'armée sud-africaine ont augmenté de 50 p. 100. Aujourd'hui, l'Afrique du Sud dispose d'une armée d'un demi-million d'hommes, et ce malgré toutes les difficultés économiques et financières que connaît ce pays.

88. Ignorant les décisions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, le régime de Pretoria met en œuvre sa politique d'*apartheid* en Namibie également. Il continue à occuper illégalement ce territoire et il étend et rend plus cruelles encore les répressions massives auxquelles il se livre contre les Namibiens, en particulier contre les membres de la SWAPO. Il transforme la Namibie en tremplin d'agression contre les Etats africains souverains voisins.

89. Il est évident que l'Afrique du Sud n'aurait pu poursuivre ses actes criminels, ignorer effrontément les exigences des Nations Unies et de la communauté internationale si elle n'avait reçu un appui constant de la part des principaux occidentaux membres de l'OTAN. L'existence même du régime d'*apartheid* ne serait pas possible sans l'appui de l'Ouest. Les investissements occidentaux en Afrique du Sud s'élèvent à des dizaines de milliards de dollars. Le volume du commerce de l'Afrique du Sud avec les puissances occidentales ne fait qu'augmenter. Ainsi, dans le rapport du Comité spécial contre l'*apartheid*, il est dit qu'entre 1962 et 1980 le commerce de l'Afrique du Sud avec les Etats-Unis a augmenté de plus de 1300 p. 100, le commerce avec le Royaume-Uni de plus de 500 p. 100, le commerce avec la République fédérale d'Allemagne de plus de 1700 p. 100. En 1981, les prêts accordés à l'Afrique du Sud s'élevaient à 2 milliards de dollars, chiffre trois fois supérieur à ce qu'il était en 1980. Au mois de mars dernier, le total des prêts reçus par l'Afrique du Sud se montait à 1,1 milliard de dollars. Comme on l'a vu tout récemment, les Etats-Unis et d'autres pays occidentaux utilisent le mécanisme du FMI pour octroyer d'énormes sommes au régime de l'*apartheid*. Après le quart de milliard de dollars dont le FMI a fait l'aumône aux racistes, au début de cette année, nous avons été à nouveau témoins d'un prêt record de plus d'un

milliard de dollars accordé au régime de Pretoria par cette organisation malgré la résolution spéciale adoptée par l'Assemblée générale concernant le FMI et condamnant la possibilité même d'accorder tout prêt aux racistes. On pourrait énumérer sans fin les largesses de l'Ouest qui déverse une assistance au régime d'Afrique du Sud comme d'une corne d'abondance. Il est naturellement inutile de souligner la coopération multiforme entre les puissances occidentales et le régime de l'*apartheid* dans les domaines économique, commercial, politique, diplomatique, militaire, nucléaire et autres. Elle est trop évidente et trop connue. Qu'il nous suffise de donner quelques exemples de la sollicitude véritablement paternelle manifestée par les Etats-Unis à l'égard du régime raciste de Pretoria, exemples qui ont été fournis par la presse cette année.

90. A la fin de février dernier, le gouvernement Reagan a réduit les restrictions imposées au commerce avec l'Afrique du Sud et a même donné le feu vert pour fourniture à l'armée et à la police sud-africaines, par des sociétés américaines, de matériel dit non militaire, comprenant des ordinateurs, des moyens de communication, etc. En mai dernier, le Gouvernement des Etats-Unis a adopté une politique tout à fait souple permettant aux Américains d'augmenter leurs ventes de matériel nucléaire à l'Afrique du Sud. Le Ministère du commerce des Etats-Unis a fait savoir que, depuis mai 1980, cinq licences d'exportation avaient été octroyées pour l'achat d'équipements aux Etats-Unis, dans le cadre du programme nucléaire de l'Afrique du Sud. Récemment, le 15 septembre dernier, le *Washington Post* annonçait que le gouvernement Reagan, à la demande du Ministre du commerce des Etats-Unis, envisageait la fourniture à l'Afrique du Sud d'équipement métallurgique moderne pouvant être utilisé à la fabrication d'éléments importants d'armes nucléaires.

91. Toutes ces mesures, et bien d'autres, prises par le Gouvernement américain sont la preuve de l'application de la nouvelle stratégie reconnue des Etats-Unis à l'égard de l'Afrique du Sud. En fait, cette stratégie découle de la doctrine de recolonisation en vertu de laquelle l'Afrique du Sud se voit attribuer un rôle d'agent de déstabilisation des Etats africains indépendants.

92. L'objectif de tout ce qui se passe actuellement est le suivant : il s'agit de maintenir un foyer de colonialisme et de racisme au sud du continent africain, ce qui répond aux intérêts politiques, stratégiques et économiques à long terme des Etats-Unis et d'autres puissances occidentales qui voient dans l'Afrique du Sud une forteresse raciste, un bastion pour la lutte contre les mouvements de libération nationale sur le continent africain. Selon le rapport très complet de la Commission chargée d'examiner la politique des Etats-Unis à l'égard de l'Afrique australe, intitulé "Afrique du Sud : le temps presse" et publié en 1981 par la Foreign Policy Study Foundation³, la défense des intérêts militaires stratégiques des Etats-Unis a pris une importance primordiale parmi leurs intérêts et objectifs en Afrique du Sud. Il s'agit de permettre la fourniture aux Etats-Unis de minerais utiles, comme le chrome, le manganèse, le platine, le vanadium, etc. Tout cela montre que le régime de Pretoria est un instrument actif de l'impérialisme sur

le continent africain. Les impérialistes utilisent ouvertement le régime sud-africain pour commettre des actes d'agression armée contre les Etats souverains de l'Afrique australe. Ils foulent aux pieds les décisions des Nations Unies en ce qui concerne l'octroi de l'indépendance à la Namibie; ils s'efforcent de maintenir pour longtemps encore ce pays en tant que réserve de racisme et d'oppression protégée par des fils de fer barbelés. C'est pour cette raison précisément que les puissances occidentales, et surtout les Etats-Unis, empêchent, grâce aux fréquents recours au veto, l'adoption de mesures efficaces contre le régime d'*apartheid*. La conscience de l'humanité exige qu'il soit mis fin à cette politique honteuse et inhumaine de l'*apartheid*.

93. L'occupation illégale de la Namibie par l'Afrique du Sud doit cesser et tous les pouvoirs de ce pays doivent être, immédiatement et sans conditions, transmis au peuple namibien et à son seul représentant légitime, la SWAPO. Il faut mettre fin une fois pour toutes aux actes d'agression commis par le régime de Pretoria contre les Etats africains souverains. Il faut, en particulier, retirer sans délai les forces des agresseurs sud-africains. Les peuples namibien et sud-africain doivent être libérés du joug colonial et raciste.

94. La délégation de la RSS de Biélorussie appuie les mesures visant à éliminer la politique d'*apartheid*, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, demande la stricte application des sanctions déjà adoptées contre le régime de Pretoria et se prononce également en faveur de l'adoption, par le Conseil de sécurité, de sanctions globales obligatoires contre l'Afrique du Sud au titre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies.

95. Pour terminer, nous tenons à réaffirmer notre conviction que la juste lutte contre l'oppression nationale et raciale en Afrique australe sera couronnée de succès et que l'odieux régime d'*apartheid* s'effondrera. Il est du devoir de la communauté internationale d'utiliser dans ce but tous les moyens à sa disposition.

96. M. BEAUGE (Argentine) [*interprétation de l'espagnol*] : Trente ans se sont écoulés depuis que, pour la première fois, l'Assemblée générale a été amenée à examiner la question de l'*apartheid*. Tout au long de cette période, la communauté internationale a intensifié, de façon sensible et efficace, ses pressions sur le Gouvernement sud-africain pour parvenir à l'élimination rapide et définitive d'une pratique anachronique qui, à juste titre, a été qualifiée de crime contre l'humanité et de défi à notre Organisation. Ces pressions ont eu pour résultat l'isolement international croissant de Pretoria. Néanmoins, ils n'ont pas amené les changements importants demandés par l'Assemblée générale.

97. En vérité, mises à part quelques réformes peu importantes qui n'affectent pas les aspects fondamentaux de la politique d'*apartheid*, la discrimination raciale continue d'être la politique officielle de l'Etat sud-africain et le peuple sud-africain continue d'être aussi opprimé aujourd'hui qu'il y a 30 ans. Les raisons en sont simples et ont été signalées de façon répétée par l'Assemblée générale. L'*apartheid* est un système intrinsèquement injuste, qui ne peut

pas être amélioré par des réformes partielles. La seule solution valable et acceptable est l'élimination totale.

98. La continuation de la politique d'*apartheid* a provoqué une crise profonde en Afrique du Sud, dont la prolongation pourrait entraîner de graves conséquences pour la paix et la sécurité de l'Afrique australe. Cette perspective inquiétante exige que le Gouvernement sud-africain modifie rapidement et radicalement sa position actuelle. Il est regrettable que ce changement d'attitude nécessaire semble encore lointain. En fait, loin de mener à bien les réformes fondamentales que réclament le peuple d'Afrique du Sud et la communauté internationale, le Gouvernement sud-africain continue de suivre une politique qui ne peut s'expliquer que par la recherche d'un renforcement, et non de l'élimination, de l'*apartheid*.

99. Pretoria a ainsi poursuivi sa politique de bantoustanisation et continue d'emprisonner et de réprimer des dirigeants politiques, syndicaux et spirituels de la majorité africaine. En outre, l'Afrique du Sud continue d'occuper illégalement la Namibie, faisant obstacle aux droits du peuple de ce territoire à l'autodétermination et à l'indépendance, et se livre à des attaques sans provocation contre les Etats de première ligne, dont Pretoria cherche à déstabiliser les gouvernements. Aujourd'hui encore, l'Afrique du Sud occupe une partie de l'Angola, en violation de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de cet Etat, ce qui met gravement en danger la paix et la sécurité dans cette région.

100. L'intransigeance continue du Gouvernement sud-africain et le danger que présente pour la paix et la sécurité internationales la politique d'*apartheid* exigent que la communauté internationale intensifie d'urgence et de façon concrète ses pressions sur Pretoria. Cela pourrait se faire par des mesures efficaces que l'Assemblée générale a d'ailleurs énoncées de façon réitérée. Il est évident que la frustration exprimée par la majorité des Membres de notre Organisation chaque fois que la question est examinée à l'Assemblée générale est en grande partie due au fait que l'opinion de cette instance universelle n'a pas été suffisamment prise en considération par le Conseil de sécurité.

101. On n'a pas besoin de rappeler que l'inefficacité du Conseil de sécurité en ce qui concerne la politique d'*apartheid* du Gouvernement sud-africain est motif de discrédit croissant pour notre Organisation et encourage clairement la poursuite de cette politique.

102. Les raisons pour lesquelles le Conseil de sécurité n'a pas pu assumer les responsabilités qui lui incombent dans ce domaine sont connues de tous et ont été amplement analysées par le Comité spécial contre l'*apartheid* dans son rapport de cette année. Ces raisons, qui démontrent que c'est l'intérêt, et non la justice, qui dicte souvent l'attitude que l'on adopte envers l'Afrique du Sud, sont les mêmes que celles qui ont conduit le FMI, il y a quelque temps et contre l'avis écrasant de l'Assemblée générale, à décider d'accorder à l'Afrique du Sud un crédit de 1,1 milliard de dollars.

103. La solidarité de l'Argentine avec la lutte de l'Afrique et de la communauté internationale pour arriver à l'élimination rapide et définitive de l'*apartheid* ne peut pas être mise en doute. Notre objectif ici est le même que celui de l'ensemble de l'Afrique : l'élimination totale du racisme en Afrique australe et l'établissement d'une société juste et égalitaire en Afrique du Sud et en Namibie, car ce n'est qu'ainsi que l'on pourra ramener la stabilité dans cette importante région du monde et assurer le développement harmonieux du continent africain.

104. Par conséquent, l'Argentine tient à réaffirmer de la façon la plus catégorique son appui déterminé aux décisions de l'Assemblée générale et s'associe à l'appel de l'Assemblée pour que l'Afrique du Sud abandonne la voie qu'elle a prise.

105. Enfin, nous tenons une fois de plus à manifester notre reconnaissance au Comité spécial contre l'*apartheid* qui, sous la direction efficace de M. Maitama-Sule, a continué d'accomplir une tâche dont l'importance est fondamentale en élaborant des études et des propositions qui, nous l'espérons, seront fidèlement reflétées dans les résolutions de l'Assemblée générale.

106. M. NISIBORI (Japon) [interprétation de l'anglais] : C'est avec une profonde tristesse que nous avons appris hier la mort du président Leonid Ilitch Brejnev. Le monde se souviendra longtemps du courage avec lequel il a servi son pays toute sa vie et particulièrement de la façon éminente dont il a dirigé pendant 18 années le Comité central du Parti communiste de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, dont il était le Secrétaire général, et le Présidium du Soviet suprême, dont il était le Président. Sa mort est un grand deuil pour son peuple et pour toute la communauté internationale. Au nom du Gouvernement et du peuple du Japon, je tiens à présenter mes condoléances les plus sincères à la famille de M. Brejnev, aux membres de la délégation soviétique aux Nations Unies ainsi qu'au Gouvernement et au peuple de ce grand pays, l'Union des Républiques socialistes soviétiques.

107. Depuis trop longtemps déjà, la question de la politique d'*apartheid* du Gouvernement de l'Afrique du Sud préoccupe la communauté internationale. Celle-ci est unanime à s'opposer à la discrimination raciale et surtout à l'*apartheid*, ce racisme institutionnalisé qui est pratiqué en Afrique du Sud et qui continue à priver la majorité écrasante des hommes et des femmes dans ce pays de leurs droits humains fondamentaux et de leur dignité.

108. L'un des buts des Nations Unies, comme le stipulent le paragraphe 3 de l'Article 1 et l'Article 55 de la Charte, est de réaliser la coopération internationale en encourageant le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion. Hélas, ce principe fondamental n'est pas respecté en Afrique du Sud. Il est déplorable que, en dépit des efforts internationaux déployés pour persuader le Gouvernement sud-africain d'abandonner sa politique d'*apartheid*, la majorité de la population dans ce pays continue de souffrir de cette politique maléfique, qui est décrite dans le rapport du Comité spécial contre l'*apartheid*.

109. Le Japon est depuis longtemps un ardent défenseur du principe de l'égalité raciale. Il est entré dans la communauté des Etats modernes il y a environ un siècle, à une époque où la plupart des peuples d'Asie et d'Afrique étaient victimes de politiques discriminatoires sur le plan racial. Des centaines, de milliers de Japonais qui ont émigré dans d'autres continents au cours de la période qui a précédé la guerre ont fait l'objet de traitements dégradants dans beaucoup de pays qui les ont reçus. Pendant des années, le Japon a été particulièrement seul à lutter contre la discrimination raciale. En 1919, à la fin de la première guerre mondiale, le Japon a essayé de faire inscrire dans le Pacte de la Société des Nations une clause proclamant l'égalité raciale, mais ses efforts ont été vains.

110. Ainsi, le rejet par mon pays de la discrimination raciale ne se fonde pas sur quelque notion intellectuelle abstraite mais bien plus sur notre propre expérience, expérience amère qui nous a profondément sensibilisés à ce problème.

111. C'est pour cette raison que mon gouvernement a toujours adopté une position qui le conduit à s'opposer radicalement à toutes les formes de discrimination raciale et a fermement combattu la politique d'*apartheid* du Gouvernement sud-africain. Cette politique ne saurait être tolérée car elle bafoue l'un des principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies : le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales de chacun, sans distinction de race. La politique d'*apartheid* de l'Afrique du Sud doit être énergiquement condamnée et le Gouvernement doit abolir cette politique.

112. On a appris que le Gouvernement sud-africain est sur le point de prendre certaines mesures "d'amélioration" à l'égard du statut politique des Asiatiques et des personnes dites de couleur en Afrique du Sud. Nous ne croyons cependant pas que des mesures de cet ordre puissent contribuer à modifier fondamentalement la situation car le problème ne pourra être résolu que si l'on reconnaît les droits à l'égalité et à la liberté de chaque habitant d'Afrique du Sud, sans distinction de race, et si l'on permet à toute la population de participer sur un pied d'égalité à la vie politique, sociale et économique de son pays.

113. Ma délégation est tout à fait consciente du sentiment qui règne ici, à savoir que puisque les nombreuses résolutions adoptées par l'Assemblée générale depuis 30 ans n'ont pas provoqué un changement réel dans la politique de l'Afrique du Sud, il faut maintenant que la communauté internationale prenne des mesures plus radicales. Tout en partageant pleinement ce sentiment de frustration, nous insistons pour que la violence n'ait aucune part dans les efforts visant à obtenir la prompt abolition de l'*apartheid*. Il est essentiel que la communauté internationale unisse encore ses efforts pour exercer, par des moyens pacifiques, le maximum de pression sur le Gouvernement d'Afrique du Sud et encourage les mouvements éclairés et progressistes à l'intérieur de l'Afrique du Sud à agir de manière plus efficace. Le but ultime des efforts de la communauté internationale doit être d'inciter le Gouvernement sud-africain à abandonner une fois pour toutes sa politique d'*apartheid*. A cette fin, mon Gouvernement a déjà adopté les quelques mesures suivantes : il n'entretient aucune

relation diplomatique avec l'Afrique du Sud; il refuse de reconnaître l'indépendance des prétendus Transkei, Bophuthatswana, Venda et Ciskei; il n'accorde aucun visa aux Sud-Africains à des fins d'échanges culturels ou sportifs; il n'autorise aucun investissement direct en Afrique du Sud de la part d'entreprises ou de citoyens japonais.

114. En outre, le Gouvernement japonais, respectant en cela les résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies, a invité les banques japonaises qui ont des échanges avec l'étranger ou des filiales à l'étranger de s'abstenir d'octroyer des prêts à l'Afrique du Sud. C'est pourquoi aucune banque japonaise ni aucune filiale à l'étranger n'a octroyé de prêts à ce pays. A ce propos, ma délégation tient à souligner que les renseignements contenus dans la publication intitulée "Bank Loans to South Africa, 1979 to mid-1982" ne reflètent nullement la situation actuelle. En ce qui concerne la collaboration militaire avec l'Afrique du Sud, le Japon a depuis longtemps adhéré aux trois principes concernant l'embargo sur les armes et a en conséquence interdit la fourniture d'armes et d'équipement connexe à l'Afrique du Sud par des particuliers ou des organisations japonaises.

115. Quant aux utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, le Japon n'a pas exporté de réacteurs nucléaires ou de matériel connexe; il n'a pas non plus fourni d'aide technique à l'Afrique du Sud pour le développement de sa capacité nucléaire.

116. Le Japon a participé à la Conférence régionale pour une action contre l'*apartheid* en Asie, organisée par le Comité spécial contre l'*apartheid* en coopération avec le Gouvernement des Philippines, du 24 au 26 mai 1982, à Manille. Cette conférence, qui a été couronnée de succès, a bénéficié de la participation de nombreux pays d'Asie et du Pacifique et a nettement fait la preuve de la solidarité des peuples de la région avec le peuple opprimé par le système néfaste d'*apartheid*. Ma délégation tient à remercier le Gouvernement des Philippines d'avoir accueilli une réunion si importante et tellement d'actualité.

117. Le peuple japonais a toujours appuyé les mouvements qui œuvrent en Afrique du Sud à l'abolition de l'*apartheid*. Mon gouvernement a apporté toute l'aide humanitaire possible grâce à des contributions annuelles aux fonds pertinents des Nations Unies. Nous continuerons à faire de notre mieux pour nous acquitter de notre tâche en faveur du peuple opprimé de cette partie du monde.

118. M. ADAN (Somalie) [interprétation de l'anglais] : Avant d'aborder la question dont nous sommes saisis, je voudrais associer ma délégation aux orateurs qui, avant moi, ont transmis leurs condoléances à la délégation soviétique à la suite du décès du dirigeant de l'Union soviétique, M. Brejnev.

119. Le rapport du Comité spécial contre l'*apartheid* nous rappelle que nous célébrons cette année plusieurs anniversaires et plusieurs jalons dans l'histoire des Nations Unies en ce qui concerne la question de l'*apartheid*. Cela fait maintenant 30 ans que la question de l'*apartheid* est inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée générale et 20 ans que le Comité spécial a été créé et qu'un appel a été lancé aux Etats

Membres afin qu'ils prennent des mesures concrètes contre l'*apartheid*.

120. On peut même ajouter qu'il y a 10 ans, le Conseil de sécurité a renforcé l'embargo sur les armes à destination de l'Afrique du Sud et que six ans se sont écoulés depuis que cet embargo a été rendu obligatoire. Nous sommes bien entendu proches de la fin de l'Année internationale de mobilisation pour des sanctions contre l'Afrique du Sud, qui coïncide avec le soixante-dixième anniversaire de la création de l'ANC. Ma délégation adresse ses chaleureuses félicitations à cette organisation pour sa lutte historique et ses efforts inlassables en faveur de la majorité opprimée d'Afrique du Sud.

121. Ces dernières années, nous avons été encouragés par les succès remportés par les courageux mouvements de libération nationale aux frontières de l'Afrique du Sud, mouvements qui ont empêché que l'*apartheid* ne s'étende et permis de se rapprocher du but, à savoir éliminer le racisme et le colonialisme de l'Afrique australe. Nous avons également relevé que la lutte de libération à l'intérieur de l'Afrique du Sud même a été lancée avec succès et détermination. Toutefois, les anniversaires que nous célébrons cette année ne doivent pas nous faire oublier les difficultés qui continuent de faire obstacle à l'élimination de l'*apartheid* et le profond écart séparant les objectifs poursuivis par les Nations Unies et ses réalisations dans ce domaine. Le cancer virulent de l'*apartheid* est toujours fortement enraciné en Afrique du Sud. En outre, le régime de Pretoria s'efforce toujours d'exercer son hégémonie sur l'Afrique australe par la subversion et l'agression militaire et par son occupation illégale et continue de la Namibie. De ce fait, il existe une tension chronique, une situation de conflit et des effusions de sang en Afrique australe et la paix et la sécurité régionales et internationales sont gravement menacées.

122. D'aucuns, qui prétendent que l'*apartheid* disparaîtra grâce au jeu des forces économiques ou autres, jugent bon d'accepter les tentatives faites par l'Afrique du Sud pour dissimuler le visage odieux de l'*apartheid* par des mesures de façade. Mais l'inhumanité et l'injustice fondamentales du système d'*apartheid* ne peuvent être dissimulées, et il est difficile de nier que tout espoir de progrès vers une juste société en Afrique du Sud a été cruellement déçu. Des preuves évidentes de la fourberie qui est à la base de la propagande sud-africaine ressortent de la décision diffusée à tous vents d'autoriser la création de syndicats noirs. Cette décision a été suivie d'une persécution systématique des dirigeants actifs de ces syndicats et de la mort de nombreux autres, y compris Lawrence Ndzanga et Neil Aggett, qui sont morts à la suite d'interrogatoires brutaux et de tortures qu'il ont subis durant leur détention.

123. A mesure que la portée et l'intensité de l'application de la politique d'*apartheid* s'élargissent et s'accroissent, il devient de plus en plus inadmissible que ce système particulièrement inhumain puisse exister dans un monde censément civilisé. Soweto a remplacé Sharpeville comme symbole de la brutalité raciste. La politique des bantoustans continue d'aliéner et de spolier les Africains dans leur propre patrie et d'enchaîner la majorité africaine dans une structure de main-d'œuvre migrante et esclave dont

elle ne peut s'échapper. Une législation a été promulguée pour rendre plus sévères les lois humiliantes sur les laissez-passer qui vont de pair avec le système des bantoustans. L'Assemblée devrait condamner vigoureusement la législation envisagée, baptisée par euphémisme "mouvement et colonisation ordonnés des personnes noires". Cette législation vise à renverser une décision de la Cour suprême de l'Afrique du Sud qui tendait à libéraliser les lois sur les laissez-passer affectant les familles et elle renforcerait la séparation des maris de leur femme et celle des parents de leurs enfants. En outre, elle resserrerait le système qui confine dans des homelands misérables les Africains dont la structure blanche au pouvoir n'a pas besoin pour l'accomplissement de tâches spécifiques.

124. Certains prétendent qu'il existe en Afrique du Sud une société ouverte qui obéit au règne du droit. La sombre réalité, c'est que cette société n'a jamais été libre et que les lois qui concernent la majorité africaine n'ont jamais été justes. Aujourd'hui, aucun dissident, qu'il soit noir ou blanc, n'est autorisé à élever la voix contre un système de lois et une constitution inspirés par la philosophie du racisme. Comme on le sait, des dirigeants sud-africains comme Nelson Mandela, Steve Biko et l'évêque Desmond Tutu ont été soit emprisonnés, soit assassinés ou proscrits, et Pretoria reste sourd aux protestations et aux démarches de la communauté mondiale au sujet de la détention sans jugement, de la torture et de l'exécution des prisonniers politiques.

125. L'injustice qui caractérise l'*apartheid* est arrivée à son comble avec la récente réaffirmation de la part du régime minoritaire de sa détermination d'exclure à jamais la majorité noire d'une participation au processus politique national. Au lieu de cela, les Africains sont tenus d'accepter une parodie d'autodétermination et d'indépendance dans les homelands sous la domination de Pretoria, dans lesquels ils sont exilés contre leur gré.

126. Malheureusement, les efforts déployés par la communauté mondiale pour isoler l'Afrique du Sud jusqu'à ce qu'elle modifie son odieuse politique ont été pour la plupart réduits à néant par l'appui et la coopération dont le régime de Pretoria bénéficie de la part de ses puissants amis et partenaires commerciaux. Bien sûr, ce phénomène n'est pas nouveau. Il dure depuis que le débat sur la question a commencé, il y a 30 ans de cela. Mais alors que les gouvernements et les sociétés importantes continuent de collaborer avec l'Afrique du Sud dans les domaines politique, économique, militaire et stratégique, la consternation, la déception et la frustration ressenties par les Etats africains et d'autres Etats ne cessent d'augmenter. Il ne fait aucun doute que cette coopération a beaucoup contribué à renforcer l'*apartheid* et à accroître l'instabilité en Afrique australe. Les alliés et les partenaires commerciaux du régime de Pretoria sont également responsables de la dangereuse militarisation de l'Afrique du Sud, qui s'est réalisée en dépit de l'embargo sur les armes, de même que de l'acquisition, par l'Afrique du Sud, d'une capacité en matière d'armes nucléaires qui lui permet de menacer les Etats de l'Afrique australe grâce au chantage nucléaire.

127. La fourniture d'un appui financier massif au régime d'*apartheid* par le FMI — organe des Nations Unies — a été condamnée à juste titre par la vaste

majorité des Etats Membres, et ce fait démontre une fois de plus la puissance des capitaux engagés en Afrique du Sud. Il prouve également que ces intérêts sont capables de frustrer les efforts que les Nations Unies déploient pour priver le régime minoritaire raciste de l'appui et du réconfort que procurent des relations internationales normales. Ces intérêts semblent être indifférents au fait que l'Afrique du Sud utilisera certainement les fonds octroyés par le FMI pour affermir encore plus l'*apartheid*, et maintenir son occupation illégale de la Namibie et son contrôle militaire dans ce pays.

128. L'Assemblée générale ne peut manquer non plus de prendre note de la coopération militaire et nucléaire qu'Israël entretient avec un régime qui perpétue la philosophie nazie de la race des seigneurs. Cette collaboration immorale et opportuniste avec Pretoria, au mépris flagrant des décisions des Nations Unies, ne saurait être trop condamnée.

129. Il est évident que les efforts de la communauté mondiale en vue d'éliminer le racisme et le colonialisme en Afrique australe se heurtent toujours à un défi. Elle a cependant réussi à maintenir la question de l'*apartheid* présente dans la conscience du monde et les efforts constants et infatigables déployés par la majorité des Etats Membres ne cesseront pas tant que des millions d'Africains continueront d'être victimes de ce crime contre l'humanité.

130. Ma délégation se félicite de l'appui croissant manifesté en faveur des buts poursuivis par l'Année internationale de mobilisation pour des sanctions contre l'Afrique du Sud. Il est depuis longtemps évident que la menace à la paix et à la sécurité régionales et internationales que représentent la politique belliqueuse et raciste de l'Afrique du Sud et son occupation illégale de la Namibie exige que l'on prenne des mesures au titre du Chapitre VII de la Charte. Le travail précieux réalisé par les organisations nationales non gouvernementales en vue d'obtenir un appui profond pour les mesures destinées à combattre l'*apartheid* est une autre forme de contribution importante à la campagne internationale menée à cette fin.

131. Il est clair cependant que des pressions extérieures efficaces en vue d'amener un changement en Afrique du Sud doivent être exercées par ses principaux partenaires commerciaux. On ne saurait prétendre faire croire plus longtemps que la situation en Afrique du Sud s'est améliorée ou que l'*apartheid* disparaîtra de lui-même. Les partenaires de l'Afrique du Sud doivent se rendre à l'évidence que, en maintenant et en renforçant leurs liens avec l'Afrique du Sud, ils se rangent du côté de l'injustice, de l'oppression et du racisme.

132. Deux hommes d'Etat occidentaux, qui méritent beaucoup de respect et d'attention de la part de la communauté internationale, ont fait récemment des déclarations publiques sur l'*apartheid*. Parlant de l'Afrique du Sud, Henry Kissinger a lancé un appel en faveur de la dignité humaine, des droits de l'homme et de la participation politique sans restriction pour tous les Sud-Africains.

133. Dans un article paru dans le *New York Times* du 24 octobre, Robert McNamara a lancé un avertissement, disant que le refus du Gouvernement sud-

africain d'apporter des changements fondamentaux dans sa politique raciale risquait de rendre inévitable une explosion violente. A son avis, un conflit racial aussi catastrophique aurait de sérieuses répercussions pour l'ensemble du monde occidental, et l'Afrique du Sud risque de constituer, dans les années 90, une menace tout aussi grande pour la paix mondiale que l'est le Moyen-Orient à l'heure actuelle.

134. Ma délégation espère fermement que ces déclarations reflètent une attitude nouvelle à l'égard de l'*apartheid* et que 1982 verra le début d'une ère nouvelle de coopération pour prendre les mesures nécessaires afin de mettre fin à ce système diabolique et dangereux.

135. M. CANDA MORALES (Nicaragua) [*interprétation de l'espagnol*] : Le Nicaragua — son peuple et son gouvernement — est profondément attristé par le décès du Secrétaire général du Comité central du Parti communiste et Président du Présidium du Soviet suprême de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, M. Leonid Brejnev. La cause de la paix dans le monde a perdu un ardent défenseur. Nous demandons instamment à la délégation soviétique de bien vouloir transmettre à son peuple et à son gouvernement l'expression de nos très sincères condoléances.

136. Monsieur le Président, du fait que j'interviens pour la première fois à la présente session, je voudrais vous présenter mes félicitations pour votre élection justifiée et vous dire combien ma délégation vous est reconnaissante pour la façon dont vous dirigez les débats.

137. Permettez-moi aussi de souligner le travail remarquable et infatigable du Comité spécial contre l'*apartheid* sous la direction de son président, M. Matama-Sule, du Nigéria.

138. Nous venons de célébrer le vingtième anniversaire du Comité spécial contre l'*apartheid*. Depuis sa création, la raison d'être du Comité a été de veiller à l'application des mesures que les Etats Membres de notre Organisation ont prises contre le régime de l'Afrique du Sud dans le but d'éliminer de façon définitive toute forme de discrimination raciale, à savoir assurer la disparition du système aberrant de l'*apartheid* ou, comme l'a dit un peu plus tôt un éminent représentant, de la séquelle la plus inhumaine et la plus répugnante de l'ère coloniale.

139. Au cours de toutes ces années, de brillants représentants de différents pays de la communauté internationale nous ont présenté des analyses brillantes de l'*apartheid*. L'Organisation a approuvé d'innombrables résolutions qui condamnent ce régime. Nous connaissons à vrai dire peu d'exemples d'une semblable unanimité sur un problème dans l'histoire de l'Organisation.

140. Il a fallu que 16 longues années s'écoulent après les massacres de Sharpeville, en 1960, jusqu'à ceux de Soweto, en 1976, pour que les nations réagissent vigoureusement de concert et proclament un embargo sur les armes contre l'Afrique du Sud, le 4 novembre 1977⁴. Il faut bien le dire, cet embargo a été aussi tardif qu'inefficace, comme les événements l'ont prouvé par la suite, car au moment même où l'on promulguait cet embargo, le régime sud-africain

pouvait déjà compter sur une industrie militaire en plein essor. Cela s'est vérifié lorsque l'Afrique du Sud a procédé aux premiers essais nucléaires en 1979.

141. La réalité est que le régime sud-africain, en 34 années d'institutionnalisation, non seulement a réussi à se maintenir contre la volonté des 25 millions d'êtres humains qui constituent le peuple sud-africain et contre celle de l'humanité tout entière, mais s'est transformé en un élément extrêmement déstabilisateur en Afrique australe. Comment cette mutation surprenante et vertigineuse a-t-elle pu se produire ? La réponse à cette question est tout à fait claire pour la communauté internationale.

142. Lorsque le Coordinateur du Conseil du Gouvernement de reconstruction nationale, le Commandant de la révolution, Daniel Ortega Saavedra, est venu ici lors de la trente-sixième session, il a déclaré ce qui suit :

“Nous sommes porteurs d'une proposition concrète qui, en Amérique centrale, devrait contribuer à la lutte pour la paix, au moment où le régime raciste de l'Afrique du Sud envahit l'Angola, où il entreprend des actions de déstabilisation en Zambie, où il envahit le sud du Mozambique, où il entraîne des mercenaires pour attaquer le Zimbabwe, tout cela avec l'appui de l'actuel administration nord-américaine.” [29^e séance, par. 7.]

143. Un an après, la situation n'a pas sensiblement changé. Les troupes sud-africaines occupent une partie du territoire angolais, Etat souverain et indépendant et pays Membre de notre Organisation. Fasciste par définition, le régime de Pretoria continue d'intensifier des actes de déstabilisation contre les pays africains, en particulier contre les pays de première ligne.

144. La mutation intervenue entre l'Afrique du Sud de 1948 — année où l'*apartheid* a été institutionnalisé en tant que système — et l'Etat militaire industriel d'aujourd'hui n'a été possible que grâce à l'appui, sur le plan militaire et économique, de certains pays occidentaux, essentiellement des Etats-Unis. Autrement dit, l'Afrique du Sud maintient son régime inhumain d'aliénation, d'oppression et de tyrannie, grâce à l'alliance stratégique avec les Etats-Unis qui passe, bien entendu, par des relations intimes avec l'Etat d'Israël. Cette alliance à multiples facettes et dont les objectifs économiques sont parfaitement clairs a été un facteur déterminant de la survie, du renforcement et de l'expansion du régime sud-africain et de sa politique d'*apartheid*.

145. L'un des axes de la politique actuelle de Pretoria est, d'une part, de poursuivre le développement de ce qu'on appelle la “bantoustanisation”, prétendant ainsi créer une série de pseudo-Etats dont le but est de servir de “cordon sanitaire” autour de la capitale. Pretoria cherche, d'autre part, à semer la division au sein de la population opprimée par des manœuvres détestables, comme celles qui prétendent octroyer des droits politiques limités à ceux que l'on appelle “indiens” et “de couleur”, pour les opposer à la majorité de la population noire.

146. Aucune personne sérieuse, aucun gouvernement sensé et responsable ne peut aujourd'hui prétendre ignorer que Pretoria continue de recevoir une

technologie industrielle de pointe, des systèmes perfectionnés d'ordinateurs, du matériel électronique sophistiqué, etc., sous le prétexte que cette aide n'est pas utilisée à des fins militaires. Ce ne sont pas des pays pauvres, ce ne sont pas des pays en développement comme le nôtre, qui apportent une aide importante en matériel et en équipement, ainsi qu'en ressources financières. Ce sont quelques pays industrialisés, certaines démocraties occidentales comme on les appelle, et, soit dit en passant, c'est un bien curieux paradoxe de l'histoire : ces pays soutiennent un régime qui est la négation même de la démocratie qu'ils prétendent défendre. Ce sont pourtant ces pays-là qui aident et continuent d'aider l'Afrique du Sud.

147. Nos pays, qui souffrent des répercussions brutales d'une crise économique mondiale, qui doivent faire face à d'énormes problèmes de balance de paiements et qui ne disposent pas de ressources financières pour mettre en œuvre des plans de développement économique, nos pays, dits du tiers monde, qui ont une dette globale de près de 600 000 millions de dollars et qui obtiennent difficilement des crédits à des taux d'intérêts élevés, sont précisément ceux qui ne bénéficient pas des énormes ressources financières que le FMI met à la disposition du régime sud-africain.

148. Y a-t-il un exemple plus clair du mépris affiché à l'égard de la conscience de la communauté des nations que celui que fournit le FMI qui a récemment consenti à l'Afrique du Sud un prêt d'un montant d'environ 1,1 milliard de dollars ?

149. Ceux-là même qui font pression pour que l'on consente des crédits à l'Afrique du Sud s'opposent à l'octroi de prêts à notre pays. Ceux-là même qui encouragent les crimes du régime de Pretoria permettent les activités clandestines contre le Nicaragua, appuient, entraînent et arment des bandes de contre-révolutionnaires qui opèrent à partir du territoire du Honduras et qui sèment la terreur dans la région septentrionale du Nicaragua en assassinant nos ressortissants. Qu'il me soit permis de dire que le lundi 8 novembre dernier, ces bandes se sont introduites sur notre territoire dont elles ont violé l'intégrité, enlevant 42 humbles paysans de la zone frontière qu'elles ont emmenés sur le territoire hondurègne, où ils se trouvent encore séquestrés à ce jour.

150. En effet, ce sont les Etats-Unis qui, systématiquement, recourent à leur droit de veto au Conseil de sécurité pour faire obstacle à l'application de sanctions efficaces contre l'Afrique du Sud. Ce sont précisément les Etats-Unis qui ont mis leur veto au projet de résolution proposé au Conseil de sécurité en avril dernier, dont l'objectif était, entre autres, de stimuler les négociations entre le Nicaragua et les Etats-Unis, et dont le principal souci était de maintenir la paix en Amérique centrale.

151. Bien que leur énorme responsabilité soit clairement établie en ce qui concerne la survie du régime raciste d'Afrique du Sud, le Nicaragua demande instamment aux Etats-Unis de réfléchir et de se montrer pour une fois conséquents avec les principes de la Charte des Nations Unies qu'ils prétendent appuyer et avec la responsabilité non moins grande qui leur

incombe en tant que membre permanent du Conseil de sécurité.

152. Ayant avec eux un ennemi commun et des aspirations à la liberté et à l'indépendance analogues, le Nicaragua, par principe et par solidarité avec les peuples, non seulement appuie mais fait sienne la lutte héroïque des camarades de l'ANC et de la SWAPO contre les troupes du régime sud-africain.

153. C'est pourquoi nous prions instamment toutes les nations d'intensifier la campagne visant à isoler complètement le régime de Pretoria. Le Nicaragua ne peut faire moins que condamner l'aide et la protection qu'un grand nombre de pays occidentaux fournissent au régime sud-africain. Nous ne pouvons que condamner la politique de certains pays, en particulier les Etats-Unis et Israël, ainsi que de leurs sociétés transnationales et de leurs institutions financières qui ont accru leur collaboration avec le régime raciste, au mépris des résolutions de l'Organisation.

154. Le Nicaragua exige énergiquement le retrait inconditionnel de toutes les troupes sud-africaines qui occupent le territoire de l'Angola. Il exige que l'on cesse d'avancer d'injustifiables prétextes pour faire obstacle à l'indépendance de la Namibie qui est encore occupée illégalement par les troupes sud-africaines, au mépris des résolutions et des décisions de l'Organisation, en particulier de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité.

155. Nous reconnaissons et réaffirmons le droit légitime du peuple sud-africain et de son fer de lance, l'ANC, de lutter les armes à la main pour éliminer le régime d'*apartheid* et pouvoir ensuite exercer son droit à l'autodétermination.

156. Nous exigeons que les combattants de la liberté capturés par les troupes de Pretoria soient traités comme des prisonniers de guerre, conformément aux conventions de Genève du 12 août 1949 et du Protocole additionnel 1.

157. Nous exigeons enfin la libération immédiate des patriotes emprisonnés dans les geôles sud-africaines, en particulier celle du camarade Nelson Mandela.

158. Avant de terminer, je renouvelle notre solidarité inconditionnelle avec nos frères sud-africains, avec l'ANC et la SWAPO, avec les gouvernements et les peuples des pays de première ligne et notre appui aux énormes efforts entrepris par l'Organisation de l'unité africaine et par la communauté internationale en général pour obtenir une fois pour toutes que le régime de Pretoria et sa politique d'*apartheid* soient éliminés de la planète et de l'histoire.

La séance est levée à 13 h 30.

NOTES

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, septième session, Annexes, point 66 de l'ordre du jour, document A/2183.

² Voir A/conf. 107/8.

³ *South Africa: Time running out*, Foreign Policy Study Foundation Inc., University of California Press, 1981, p. XXIV.

⁴ Résolution 418 (1977) du Conseil de sécurité.